

Le 24 juin 2025, le conseil communautaire de la communauté de communes des Coteaux Bellevue est convoqué à siéger en séance ordinaire, le 1^{er} juillet 2025, à la communauté de communes des Coteaux Bellevue.

Pechbonnieu, le 24 juin 2025

La Présidente

Sabine GEIL-GOMEZ

ORDRE DU JOUR :

- Administration générale :
 - Désignation des représentants de la CCCB au collège des élus du Comité de Programmation du Groupe d'Action Local (GAL) du Pays Tolosan,
 - Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Bassin Hers Girou (SBHG), et choix des compétences "à la carte" déléguées au SBHG,
 - Autorisation de signature de la charte et de la convention d'objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés avec DECOSSET.
- Budget :
 - Demandes de subventions pour travaux et équipements dans les crèches intercommunales.
- Ressources Humaines :
 - Création de postes pour avancements de grades,
 - Adhésion au service intérim territorial du CDG31.
- Questions diverses :
 - Information sur l'étude de la dorsale pédestre en Pays Tolosan et son inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

– □ –

Les délégués de la communauté de communes des Coteaux Bellevue se sont réunis en séance ordinaire au siège de la communauté de communes, en mairie de Pechbonnieu, le 1^{er} juillet 2025 à 19h00.

Mr Pierre LAFFONT est élu secrétaire de séance.

Lecture est faite par la Présidente du compte-rendu de la réunion précédente, qui est adopté et ensuite signé.

Présents : Mesdames et Messieurs Sabine GEIL-GOMEZ, Virginie BACCO, Diane ESQUERRE, Maryse GARCIA, Brigitte LACARRIERE, Sophie LAY, Coralie MECEFFAH-MAZZER, Sylvie MITSCHLER, Sandrine PENAIRE, Anne-Sophie PILON, Danièle SUDRIE, Christiane TOMAS, Pierre ARTIGUE, Jean-Claude BONNAND, Dominique CAILLAUD, Patrick CATALA, Raphaël CAZADE, Jean-Marc CISSOU, Philippe DEPOUEZ, Charles de LASSUS SAINT-GENIES, Pierre LAFFONT, Claude MARIN, Claude MILHAU, François-Xavier MOUY, Jérôme ROBERT, Bertrand SARRAU, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Jean-Gervais SOURZAC.

Absente représentée : Mme Sylvie MIROUX par Mr Patrick CATALA.

ADMINISTRATION GENERALE :

DELIBERATION N°22 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCCB AU COLLEGE DES ELUS DU COMITE DE PROGRAMMATION DU GROUPE D'ACTION LOCAL (GAL) DU PAYS TOLOSAN

Madame la Présidente informe le conseil que le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Tolosan constitue un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics sur les territoires ruraux (élus locaux, représentants d'établissement publics ou d'entreprises, chambres consulaires, associations...) qui définit une stratégie ciblée pour le territoire de projet du Pays Tolosan, gère et attribue les fonds européens du dispositif LEADER aux porteurs de projet publics et privés.

La parité société civile/élus est fixée par convention : *"dans la composition du comité de programmation, les autorités publiques ou un groupement d'intérêt ne peuvent représenter plus de 50 % des droits de vote."*

La stratégie LEADER 2023-2027 fixe à 16 membres le Groupe d'Action Local du Pays Tolosan.

Le collège de la société civile se compose de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants.

Le collège des élus est constitué de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant désignés parmi les membres titulaires du Conseil Syndical représentant leur communauté de communes.

Il convient donc de désigner les membres représentant la communauté de communes des Coteaux Bellevue au Groupe d'Action Locale du Pays Tolosan.

Le conseil, à l'unanimité, désigne comme représentants de la CCCB au Groupe d'Action Locale du Pays Tolosan :

- Titulaire : Joël CAMART,
- Suppléante : Sandrine PENAVERE.

DELIBERATION N°23 : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT BASSIN HERS GIROU (SBHG), ET CHOIX DES COMPETENCES "A LA CARTE" DELEGUEES AU SBHG

Madame la Présidente informe le conseil que, suite au retrait de Toulouse Métropole du Syndicat Bassin Hers Girou, le conseil syndical dudit syndicat, par délibération du 18 juin 2025, a validé un projet de nouveaux statuts.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur ce projet de statuts.

Par l'intermédiaire de ces nouveaux statuts, le Syndicat Bassin Hers Girou devient un syndicat "à la carte", offrant à ses EPCI membres le choix de lui déléguer différentes compétences, à savoir :

Le conseil communautaire est également invité à se prononcer sur le choix des compétences à la carte qui seront déléguées au SBHG.

Le conseil, à l'unanimité :

- Approuve le projet de nouveaux statuts du Syndicat Bassin Hers Girou,
- Décide de déléguer au SBHG l'ensemble des compétences proposées par le syndicat, à savoir :
 - Carte 1 : GEMAPI, dont :
 - Carte 1a :
 - 1-l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - 2-l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,

- 8-la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- Carte 1b :
 - 5- la défense contre les inondations et contre la mer,
- Carte 2 : ANIMATION :
 - Animation du SAGE,
 - Animation et sensibilisation tous publics.

DELIBERATION N°24 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CHARTE ET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS DE REDUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AVEC DECOSET

Madame la Présidente informe le conseil que, depuis septembre 2024, DECOSET travaille en concertation avec les EPCI membres du syndicat sur des objectifs de tonnage à fixer pour l'horizon 2031, dans une démarche globale de réduction des déchets.

Suite à ces échanges, il a été décidé de fixer des objectifs pour 2030 sur les ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilées (OMA), et sur les déchets ménagers assimilés (DMA). Ces objectifs sont fixés selon la typologie des EPCI, et permettent notamment d'atteindre ceux fixés par la loi AGECE (-15% entre 2010 et 2030).

La CCCB se retrouve ainsi avec les mêmes objectifs que les autres EPCI de typologie similaire, à savoir les CC des Hauts Tolosans, des Coteaux du Girou, du Frontonnais et Val Aïgo.

En effet, ces 5 EPCI n'avaient pas encore mis en place de tarification incitative en 2024, et avaient donc du retard en termes de performances par rapport à d'autres EPCI comme le SICOVAL ou le Grand Ouest Toulousain. Ainsi, les performances globales à l'échelle de DECOSET dépasseraient les objectifs de la loi AGECE.

Afin de formaliser ces objectifs de réduction des déchets, DECOSET propose de signer :

- une charte de réduction des déchets, document commun co-signé par les 8 EPCI membres,
- une convention d'objectifs de réduction des déchets, document propre à chaque intercommunalité, et signé avec chaque EPCI membre.

Madame la Présidente demande au conseil de l'autoriser à signer ces deux documents.

Accord du conseil à l'unanimité.

BUDGET - FINANCES :

DELIBERATION N°25 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DANS LES CRECHES INTERCOMMUNALES

Madame la Présidente informe le conseil qu'il convient de procéder à des travaux et des achats pour les crèches de la CCCB :

- Crèche Les Canailous de Pechbonnieu : rénovation du parking (gros œuvre), achat de mobilier et de matériel informatique, pour un coût total de 36 680,84 € H.T. ;
- Crèche Une Souris Verte de Saint Geniès Bellevue : travaux de peinture et de climatisation, achat de mobilier et de matériel informatique, pour un coût total de 34 163,77 € H.T. ;

- Crèche Au Mont Doudou de Montberon : reprise d'étanchéité du toit derrière, travaux de peinture, achat de mobilier, d'électroménager et de matériel informatique, pour un coût total de 34 367,27 € H.T ;
- Crèche Les Pitchounets de Rouffiac-Tolosan : installation de stores banne et d'un abri de jardin, pour un coût total de 17 289,62 € H.T.

Madame la Présidente informe le conseil qu'il est possible de déposer une demande de subvention au meilleur taux auprès de la CAF de la Haute-Garonne, et demande à l'assemblée de l'autoriser à procéder à cette demande de subvention.

Accord du conseil à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES :

DELIBERATION N°26 : CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADES

Madame la Présidente informe le conseil que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame la Présidente propose à l'assemblée la création de postes pour avancements de grades. En effet, plusieurs agents titulaires de la CCCB peuvent prétendre à un avancement.

Il convient donc de créer les postes correspondants, à savoir :

- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'attaché principal.

Madame la Présidente demande donc au conseil de procéder à la création de ces postes.

Accord du conseil à l'unanimité.

DELIBERATION N°27 : ADHESION AU SERVICE INTERIM TERRITORIAL DU CDG31

Madame la Présidente fait part de l'existence, au Centre de Gestion de la Haute-Garonne, du service intérim territorial, créé en application de l'article L. 452- 44 du Code général de la fonction publique. Ce service, opérationnel depuis le 1^{er} septembre 1992, propose aux collectivités et établissements territoriaux qui le demandent du personnel compétent pour recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (articles L. 332-23.1^{er} et L. 332-23.2^o du Code général de la fonction publique).

Pour chaque demande de mission temporaire, le centre de gestion établira une convention de mise à disposition de personnel entre la collectivité/l'établissement et ce dernier. Elle précisera les tâches confiées, la période, la durée hebdomadaire, le lieu de travail et le niveau de rémunération. Le centre de gestion sera l'employeur de l'agent remplaçant et établira un contrat de travail.

Madame la Présidente demande donc au conseil de valider cette adhésion.

Accord du conseil à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ **Information sur l'étude de la dorsale pédestre en Pays Tolosan et son inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :**

Anne-Sophie Pilon :

Le PETR Pays Tolosan travaille actuellement sur la création d'un sentier de grande randonnée (GR) et souhaite le faire inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Haute-Garonne.

Dans ce cas précis, la compétence reste entre les mains des communes. En effet, les statuts de la CCCB stipulent que la communauté de communes est compétente en matière de : "*Entretien et valorisation des sentiers de randonnée, à l'exception de ceux inscrits dans le schéma départemental.*"

Anne-Sophie Pilon informe le conseil que chaque commune de la CCCB devra délibérer avant le 30.09.2025 afin de désigner le comité départemental pédestre de la Haute-Garonne comme porteur de l'étude de faisabilité, avec comme objectif que le COPIL puisse se réunir avant la fin de l'année.

✓ **Informations diverses :**

Pierre Artigue :

L'achat des parcelles destinées à l'aménagement de la future voie douce de la Pitchounelle est en cours entre les propriétaires et la mairie de Saint-Geniès Bellevue.

Raphaël Cazade :

- L'action "1 jeune, 1 découverte" est reconduite cette année, toujours dans le but de faire découvrir les métiers du secteur social à des jeunes suivis par la Mission Locale ;
- Le CBE du NET-Tarn a fait paraître son bilan 2024 : pour la CCCB, l'organisme a accompagné l'année passée 47 entreprises et 16 associations.

La séance est levée à 20h00.